

Initiatives parlementaires

Ces sombres statistiques cachent sans doute beaucoup de problèmes et de causes. Toutefois, il ne fait pas de doute que les personnes ayant le moindrement confiance dans l'avenir ne choisiront pas de mettre fin à leurs jours de façon violente, surtout si elles sont encore très jeunes.

Ce que ces actes désespérés montrent, c'est que les possibilités en matière d'éducation et d'emploi, de même que sur le plan économique, ont été rarement suffisantes pour offrir aux jeunes autochtones une raison d'espérer une vie meilleure et un avenir plus radieux. Cette situation doit changer, et c'est ce que notre gouvernement s'est engagé à faire.

Dans un instant, je parlerai de certains des programmes et des mesures qui nous aident à faire face aux problèmes des autochtones en matière de santé. Toutefois, il n'en demeure pas moins évident que les problèmes les plus importants avec lesquels sont aux prises les autochtones sur le plan de la santé ne sont pas liés à telle ou telle maladie en particulier. Ils découlent de facteurs fondamentaux d'ordre économique, social et environnemental. Ce n'est qu'au moyen de changements et de rajustements structurels qu'on pourra apporter des améliorations importantes et durables aux conditions de santé des peuples autochtones. Il faut donc faire en sorte que les collectivités indiennes et inuit assument un rôle plus actif dans la conception et la prestation de leurs services de santé, dans le cadre plus large de l'autonomie administrative.

À cette fin, le gouvernement du Canada prend actuellement des mesures sur plusieurs fronts. D'abord, il subventionne une gamme étendue des services de santé destinés aux Indiens soumis aux traités et aux Indiens inscrits. En 1989-1990, le coût de ces services atteignait plus de 478 millions de dollars. Ils renferment les services de santé communautaires, les soins dentaires, la sauvegarde et la surveillance de l'environnement, les frais médicaux non couverts, le programme national de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie chez les autochtones, les services hospitaliers et la construction d'installations.

Ces services couvrent la gamme des mesures de promotion, de prévention, de traitement et de réhabilitation. Ils expliquent dans une bonne mesure les progrès importants qui ont été faits au cours des dernières décennies pour l'amélioration de la santé des peuples indiens et inuit.

Comme je l'ai dit plus tôt, le gouvernement est résolu à travailler en étroite collaboration avec les collectivités indiennes et inuit afin de mettre en pratique les concepts d'aide aux collectivités et leur autosuffisance dans le domaine des services de santé. C'est pourquoi Santé et

Bien-Être social Canada a établi et financé des transferts de programmes qui permettent aux collectivités indiennes d'assumer la responsabilité de la planification, de l'organisation et de la mise en oeuvre de leurs propres services de santé. Cinq ententes de transferts portant sur 28 bandes ont été signées jusqu'à maintenant et d'autres sont en voie de l'être.

Un autre exemple de l'engagement du gouvernement à promouvoir l'autodétermination des autochtones dans le domaine des services de santé est le programme des carrières dans le domaine de la santé pour les Indiens et les Inuit. Là encore, par l'entremise de Santé et Bien-Être social, Canada, ce programme aide à remédier à la sous-représentation des autochtones dans le domaine de la prestation des soins de santé. Le programme favorise et appuie la participation des Indiens et des Inuit à des carrières dans le domaine de la santé au moyen d'études postsecondaires dans ce secteur.

En outre, plus de 5 millions de dollars ont été alloués aux établissements d'enseignement postsecondaire, aux fins de formation de perfectionnement, afin de répondre aux besoins particuliers des étudiants autochtones dans des domaines professionnels tels que le nursing, les sciences de la santé et l'administration de la santé. Ces initiatives liées à la santé et d'autres encore ont des répercussions bénéfiques directes sur la vie des quelque 274 000 Indiens inscrits qui vivent dans des réserves, d'un bout à l'autre du Canada.

En tout, les soins de santé, offerts de façon directe et indirecte par le gouvernement du Canada, satisfont aux besoins d'environ 440 000 Indiens assujettis aux traités et Indiens inscrits.

L'importance même et la diversité de la population autochtone, l'isolement et les besoins culturels très différents de nombreuses collectivités font de la tâche de conception et de prestation des services de santé un défi considérable. Nous réussissons dans une large mesure à faire face à ce défi mais, comme je l'ai déjà dit, les soins de santé, aussi abondants soient-ils—même s'ils sont bien conçus, bien financés et bien dispensés—ne peuvent permettre de régler les problèmes qui découlent de conditions sociales, économiques et environnementales.

• (1720)

Nous devons prendre des mesures afin de mettre fin au taux élevé de morts violentes et de suicides chez les jeunes autochtones. Ces jeunes doivent pouvoir envisager l'avenir avec confiance et pouvoir espérer non seulement une vie plus saine, mais aussi heureuse. Pour instaurer ce changement, nous devons aller de l'avant aussi vite que nous le pouvons et prendre les mesures nécessaires pour aider les peuples autochtones du Canada à atteindre l'autonomie et l'autosuffisance qui, seules,